

Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 novembre 2018 –18h

Etaient présents : Monique Doladille, Jacques Borelly, Marie-José Roux, Michèle Padovani, Noëlle Bidault, Sylvie Devès, Jean Pellet, Sylvain Hiel, Nadine Gaillard, Alain Camus

Excusé : Damien Lentier.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'accord du Conseil pour rajouter une décision modificative et une délibération concernant les titres irrécouvrables. Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

1^{ère} délibération

Le Conseil doit choisir un établissement bancaire pour le prêt concernant les travaux de réhabilitation de la mairie. Après consultation du Crédit Agricole (taux 1.45%), de la Caisse d'épargne (1.79%) et de la Banque Postale (1.83%), à l'unanimité le Conseil opte pour le Crédit Agricole.

2^{ème} délibération

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Centre de Gestion à faire une consultation pour une assurance prévoyance/maintien de salaires pour les agents qui le veulent.

3^{ème} délibération

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la clôture du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire et la répartition des fonds restants.

Commune de Chambonas : 30.6%

Commune de Gravières : 19.9%

Commune Les Salelles : 17.7%

Commune Les Vans : 7.9%

Commune Malarce Thines : 15.5%

Commune de Montselgues : 8.4%

4^{ème} délibération

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le maire à signer une convention avec le SDE 07 pour lui déléguer la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) en change de subventions sur les travaux réalisés.

5^{ème} délibération

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Mme le Maire à signer une convention avec l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour faire une formation « Equipier de première intervention incendie » pour l'utilisation des extincteurs pour les agents employés par la commune. Cette formation est prévue courant janvier 2019. Coût pour la commune : 590€ + 20€ pour les frais de déplacement à partager avec Malarce et les Salelles.

6^{ème} délibération

A la demande du percepteur, Madame le Maire présente au Conseil la liste des titres de recettes irrécouvrables pour admission en non-valeur. Après réflexion et à l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Mme le Maire à présenter cette liste.

Décision modificative à la demande du percepteur pour approvisionner le compte 109 éclairage public en prenant sur le compte 104 (cour de l'école).

Questions diverses

- Relancer les devis pour le clocher de l'église (figuier qui pousse tout en haut)
- La place du Mas Bonnet : chercher des subventions.
- Le déneigement : l'étrave de la commune n'étant plus opérationnelle, il est prévu d'acheter une nouvelle lame.

La séance est levée à 20h30